

SÉANCE DU 20 JUIN 2014



L'an deux mil quatorze, le vingt du mois de juin à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de CANÉJAN s'est réuni à la Mairie en **séance ordinaire** sous la présidence de Monsieur GARRIGOU Bernard, Maire.

Une convocation a été transmise le 10 juin 2014 à tous les Conseillers municipaux à leur domicile portant l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

N° 056/2014 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. GARRIGOU, MANO, Mme HANRAS, M. PROUILHAC, Mme BOUTER, M. GASTEUIL, Mme TAUZIA, M. MARTY, Mmes SALAÛN, CHARTREAU, M. LOQUAY, Mme FAURE, MM. JAN, LALANDE, MASSICAULT, GRENOUILLEAU, FRAY, DEFFIEUX, VEYSSET, Mmes ROUSSEL, MANDRON, M. SEBASTIANI et Mme VEZIN.

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme SANS à M. MASSICAULT, Mme BOURGEAIS à M. VEYSSET, Mme MOËRMAN-BRUNEL à M. GASTEUIL, M. GRILLON à Mme VEZIN.

ÉTAIENT ABSENTES : Mme PETIT (en application de l'article LO 286-1 du Code Électoral), Mme OLIVIÉ.

Madame BOUTER Aurore est élue secrétaire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU 20 JUIN 2014



N° 056/2014 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Monsieur le MAIRE expose :

VU le décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire NOR INTA/1411886C relative à la désignation des délégués des Conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

VU l'arrêté préfectoral du 4 juin 2014 fixant dans chaque Commune le nombre de délégués et de délégués suppléants à élire et le mode de scrutin applicable, à savoir, pour la Commune de CANÉJAN : 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants élus par scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec la plus forte moyenne.

Le bureau électoral, dont la présidence est assurée par Monsieur le MAIRE, est composé des deux membres du Conseil municipal les plus âgés et des deux membres les plus jeunes à l'ouverture du scrutin, c'est-à-dire de Marie-Claude CHARTREAU, Alain MANO, Renaud SEBASTIANI et Maïlys MANDRON.

Une liste dénommée « Canéjan pour Tous » a été déposée et enregistrée, composée de M. GARRIGOU Bernard, Mme HANRAS Corinne, M. MANO Alain, Mme TAUZIA Cécile, M. PROUILHAC Laurent, Mme BOUTER Aurore, M. GASTÉUIL Bruno, Mme MANDRON Maïlys, M. DEFFIEUX Denis, Mme ROUSSEL Nathalie, M. GRENOUILLEAU Jean-Louis, Mme SALAÛN Florence, M. LOQUAY Philippe, Mme MOËRMAN-BRUNEL Nathalie et M. MARTY Étienne comme candidats aux fonctions de délégués titulaires et Mme CHARTREAU Marie-Claude, M. MASSICAULT Francis, Mme BOURGÉAIS Isabelle, M. SEBASTIANI Renaud, et Mme FAURE Évelyne comme candidats aux fonctions de délégués suppléants.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27

Monsieur le MAIRE proclame les résultats définitifs suivants :

Liste « Canéjan pour Tous » : 15 sièges de délégués titulaires et 5 sièges de délégués suppléants

- Sont donc désignés :

→ en qualité de **délégués titulaires** :

M. GARRIGOU Bernard, Mme HANRAS Corinne, M. MANO Alain, Mme TAUZIA Cécile, M. PROUILHAC Laurent, Mme BOUTER Aurore, M. GASTÉUIL Bruno, Mme MANDRON Maïlys, M. DEFFIEUX Denis, Mme ROUSSEL Nathalie, M. GRENOUILLEAU Jean-Louis, Mme SALAÜN Florence, M. LOQUAY Philippe, Mme MOËRMAN-BRUNEL Nathalie et M. MARTY Étienne.

→ en qualité de **délégués suppléants** :

Mme CHARTREAU Marie-Claude, M. MASSICAULT Francis, Mme BOURGÉAIS Isabelle, M. SEBASTIANI Renaud, et Mme FAURE Évelyne.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 15.